

Image not found or type unknown



Question Plan Local d'Urbanisme

Par **dext63**, le **22/10/2014** à **13:25**

Bonjour à tous [smile9]

Voilà je viens vers vous car nous sommes un peu dans l'embarras.

Alors voilà nous avons acquis une petite maison dans le 95, nous aimerions agrandir or le PLU indique qu'aucun agrandissement n'est possible au dessous des 70m² et nous en possédant 55.

Le Décret n° 2012-274 du 28 février 2012 prévoit qu'un agrandissement en dessous de 5m² ne nécessite aucune formalité administrative. Ces 5 m² nous serons suffisant pour une petite salle de bain.

Ma question est donc de savoir si il est envisageable que je fasse ma salle de bain?

Dans la négative quel recours serait-il possible de faire ?

En vous remerciant ! [smile3]